

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2015

Présents : Christian PAILLOUX, Maria SENECTAIRE, Odile VELLET, Guy GALLAIS, Patrice LEBOUCHARD, Gérard GUITTARD, Anne-Sophie BAGE, Julien ADAMI, Thierry VALLEIX, Sylvie BURLLOT, Maité BARBECOT, Jean-Luc MIOCHE, Arnaud LAPRA, Marie-Paule CHAZAL, Aurore PALLOT.

Secrétaire de séance : Aurore PALLOT

Ordre du jour :

- 1) Vote des budgets primitifs 2015 de la commune et du CCAS
- 2) Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015
- 3) DETR 2015
- 4) Convention GRDF
- 5) Informations diverses

Marie-Paule CHAZAL présente les budgets primitifs de la commune pour 2015.

➤ **Dépenses de fonctionnement 2015:**

Charges à Caractère général	129 460.00 €
Charges de personnel	228 147.00 €
Autres charges de gestion courante	241 518.00 €
Charges Financières	18 230.00 €
Total Dépenses de Fonctionnement:	636 396.00 €

➤ **Recettes de Fonctionnement 2015**

Immobilisations corporelles (travaux en régie)	5 000.00 €
Produits des services du domaine et ventes divers	5 700.00 €
Impôts et Taxes	360 544.00 €
Dotations et participations	231 829.00 €
Autres produits de gestion courante	14 300.00 €
Total Recettes de Fonctionnement	617 373.00 €

Il en ressort un déficit de fonctionnement de 19 023.00 €.

➤ **Budget d'investissement 2015**

Dépenses d'investissement 2015 :

- Remboursements de capital emprunté : 54 626.00 €
- SIEG : 20 379.00 €
- Logiciel Horizon Village : 3 600.00 €
- AVAP : 34 864.00 €
- PLU (dernière tranche : ne sera payé que quand AVAP terminé) : 13 687.00 €
- Matériel communal (dont jeux enfants, achat tracteur, divers) : 74 720.00 €
- Entretien des locaux communaux (dont salle des fêtes de Chadrat, local employés communaux) : 24 000.00€
- Travaux communaux (réfection voiries, Appenti Pignol, Parking Pougère, eaux pluviales, local poubelle à côté de l'école) : 108 242.00 €
- Un reste à réaliser foncier terrain clos Issac : 4 102.00 €
- Aménagement pôle de vie (2ème et 3ème tranches) : 250 635.00 €
- Des travaux en régie : 5 000.00 €
- Des créances SMAF : 7 098.00€
- Déficit de Résultat d'investissement 2014 reporté : 156 443.00 €

Soit un total de dépenses d'investissement de 757 396.00 €

Recettes d'investissement 2015 :

- Subvention AVAP : 14 535.00 €
- Subvention pour achat Tracteur : 16 450.00 €
- Reprise ancien tracteur : 8 000.00 €
- Subvention aménagement Pôle de vie (1ère, 2ème et 3ème tranches) : 286 264.00 €
- FCTVA : 42 217.00 €
- Recettes Taxe d'aménagement : 10 000.00 €
- Amortissements : 11 291.00 €
- Affectation résultat 2014 : 88 438.00 €
- Emprunt d'équilibre : 280 201.00 €

Soit un total de recettes d'investissement de 757 396.00 €

Marie-Paule précise aux élus qu'en réalité, l'emprunt d'équilibre sera entre 100 000.00 € et 140 000.00€, **mais à la seule condition qu'on augmente les taux d'imposition des taxes directes locales (TH, TFB et TFNB).**

Monsieur le Maire informe les élus que la situation financière de la Commune est très critique et qu'elle s'est aggravée depuis 4 à 5 ans et du fait de la diminution des dotations de l'Etat.

Marie-Paule précise qu'il nous manque aux alentours de 60 000.00€ pour boucler le budget, et que la question d'augmenter les impôts était déjà d'actualité sous le mandat précédent, ces derniers n'ayant pas été augmentés depuis 2004.

Monsieur le Maire informe les élus que la décision à prendre est une décision de politique financière particulière.

En effet, recourir à l'Emprunt n'a jamais été un état d'esprit sur la commune depuis 30 ans.

Aujourd'hui il s'agit d'avoir un autre regard, un nouveau positionnement politique.

Il y a un manque d'excédent sur le fonctionnement qui nous permettrait de faire des investissements.

Monsieur le Maire propose aux élus de discuter de l'augmentation des taux d'impositions avant de passer au vote des budgets primitifs (l'un et l'autre étant étroitement liés).

	TH	TFB	TFNB
AYDAT	14,60%	19,89%	123,25%
CHANONAT	12,50%	17,50%	69,50%
COURNOLS	9,98%	11,55%	100,80%
LE CREST	12,92%	17,16%	73,39%
OLLOIX	9,12%	16,20%	132,30%
ST AMANT-TALLENDE	13,42%	21,93%	83,39%
SAINT-SANDOUX	15,34%	20,31%	107,63%
SAINT-SATURNIN	10,01%	16,87%	100,38%
SAULZET-LE-FROID	8,93%	12,35%	72,27%
TALLENDE	14,00%	18,50%	83,32%
LE VERNET-STE-MARGURITE	11,23%	13,37%	72,50%
CC LES CHEIRES	10,25%	1,69%	13,54%

- Les impôts communaux n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans (voir tableaux ci-après).

Evolution des taux de St Saturnin et comparaison avec les taux des communes voisines.

Taxe	1998	1999	2000	2001	2002								
TH	8,81%	8,81%	8,81%	8,81%	8,81%								
TFPB	14,84%	14,84%	14,84%	14,84%	14,84%								
TFPNB	88,33%	88,33%	88,33%	88,33%	88,33%								

Par rapport aux autres communes, la commune de Saint-Saturnin a des taux identiques à certaines communes agricoles comme Saulzet-Le-Froid, Olloix, Cournols.

Marie-Paule nous présente les simulations d'augmentation des taux et les recettes à attendre (travail de M. Marion Berthe, receveur).

Il faut bien comprendre que des qu'on touche à un taux, les autres varient.

TH	10.01	10.67	11.34	11.67	11,97
TFB	16.87	17.98	19.12	19.66	20,17
TFNB	100.38	107.01	113.76	116.98	120,01
Produit fiscal attendu (€)	311 993	332 593	353 593	363 593	373 048
Ressource supplémentaire (€)		+ 20 600	+41 600	+51 600	+61 055
Augmentation en % des impôts locaux par foyer	9 cas étudiés représentatifs de toute situation	1.39 – 2.68 – 2.63 2.70 – 2.65 – 2.17 2.59 – 3.81 – 6.03	4.12 – 5.41 – 5.32 5.45 – 5.35 – 4.39 5.23- 7.68 – 8.93	5.43-6.73-6.62- 6.78-6.66-5.45- 6.51-9.58-10.33	7,78 – 7,77- 11,3 - 7,62 – 7,68 – 8,03 – 6,11 – 7,65 – 7,45 – 11,33

Christian PAILLOUX demande à chaque élu de faire part de son point de vue sur les simulations faites par Monsieur Marion-Berthe. Il en ressort qu'on s'oriente vers la 3^{ème} ou 4^{ème} solution.

Il est donc décidé de passer au vote.

1) Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (14 Pour, 1 Abstention (Thierry VALLEIX) les nouveaux Taux d'imposition de la Commune pour 2015, sur une base TH de 11,97, TFB de 20,17 et TFNB de 120,01 : 14 pour et une abstention (Thierry VALLEIX).

2) Vote des Budget primitifs 2015 de la Commune et du CCAS

- Vote du Budgets primitifs 2015 de la Commune

Suite au vote de l'augmentation des taux d'imposition de la commune pour 2015, et après l'exposition des budgets de la commune, il est procédé au vote des budgets primitifs.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs de la Commune pour 2015.

- Vote du Budget primitif 2015 du CCAS

Marie-Paule présente le budget primitif du CCAS.

Après avoir délibéré, les membres du CCAS, à l'unanimité qui se présente comme suit :

Total des dépenses pour 2015 : 9 513,00 Euros

Total des recettes pour 2015 : 7 000,00 Euros

+ Résultat de 2014 reporté d'un montant de 2 513,00 Euros

L'ensemble des élus remercie Marie-Paule et Nathalie pour leur travail.

3) DETR 2015

Monsieur le Maire expose aux élus que la commune peut-être éligible à la DETR 2015.

Après discussion, il est décidé de reporter la possibilité d'utiliser la DETR en 2016.

Monsieur le Maire propose même de motiver la décision du Conseil municipal dans le courrier.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision de reporter l'utilisation de la DETR à 2016.

4) Convention GRDF

Monsieur le Maire expose aux élus la demande de GRDF d'installer une antenne relais (20cm de haut) sur un bâtiment public pour pouvoir procéder aux relevés des futurs compteurs intelligents installés chez leurs abonnés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5) Informations diverses

A/Courrier Com Com: Sylvie Burlot informe les élus que la Mairie a reçu un courrier de la communauté de communes des Cheires nous demandant de leur proposer du foncier à céder à titre gratuit dans le but de faire des logements sociaux locatifs. Il est précisé que c'est juste une proposition qui sera faite et cela n'engage en rien à ce stade la commune.

Sylvie Burlot informe les élus qu'elle a recensé 3 sites qui pourraient être proposés :

- La maison Bélard à Chadrat : l'ensemble des élus est d'accord à l'unanimité
- Le bout de grange restant de la grange Angelina (en face du Restaurant la Toison d'or à Saint-Saturnin) : Julien Adami, Arnaud Lapra et Anne-Sophie Bage sont contre, les autres élus sont favorables.
- La maison Thonat : Maria Sénectaire, Odile Vellet et Guy Gallais sont contre, les autres élus y sont favorables.

Sylvie Burlot proposera donc ces 3 sites à la communauté de communes.

B/ Braille et Culture :

Suite à la réunion de présentation du projet par l'association Braille et Culture, Arnaud Lapra informe les élus qu'il nous faut maintenant nous positionner au plus tard au 31 Mars 2015, et que les projets commenceront à compter du 2^{ème} semestre 2015 pour se terminer 2^{ème} semestre 2017.

Arnaud Lapra informe les élus qu'après discussion avec l'Office du Tourisme, ce dernier ne subventionnera pas ces investissements.

Si nous retenons le premier projet d'un montant de 12 142,00 Euros qui ne s'adresse aux publics déficients visuels, il ne restera à la charge de la commune qu'un montant de 3642,60 Euros.

Pour le deuxième projet d'un montant de 15 082,00 Euros qui s'adresse aux publics déficients visuels, ainsi qu'aux sourds et malentendants, il ne restera à la charge de la commune qu'un montant de 4524,60 euros.

Il est décidé de donner un accord de principe sur le premier projet d'un montant de 12 142,00 Euros à Braille et Culture, et de leur demander un délai supplémentaire pour la possibilité de retenir le deuxième projet.

Arnaud LAPRA se charge d'en informer Braille et Culture.

C/ Location de la chapelle Sainte Madeleine

Odile VELLETT informe les élus qu'une demande lui a été faite pour louer la chapelle Sainte Madeleine pour la période du 15 au 29 Juillet 2015 pour une exposition, moyennant un loyer de 100 €uros par semaine de location.

Après discussion, les élus sont d'accord pour louer la chapelle aux conditions exposées par Odile VELLETT, à condition qu'il n'y ait pas de souci avec l'alarme en place, et que le locataire prenne une assurance pour toute la période.

D/ E-Tourisme

Odile VELLETT expose aux élus qu'après une réunion qui s'est tenue avec l'OT, il a été décidé de lancer un appel d'offres auprès des commerçants de la commune pour un point I Tourisme dans un commerce.

Il est décidé que le cahier des charges de cet appel d'offres serait rédigé par les élus de la commission tourisme et l'OT, que l'appel d'offres serait fait par l'OT, et que le dépouillement se ferait avec l'OT et les élus de la commission tourisme.

E/ Enquête pendant la période estivale

Odile Vellet informe les élus que 2 membres de la commission Tourisme, à savoir Nicole Bouteilloux et Catherine Juilhard, ont rédigé un questionnaire qu'elles soumettront pendant la période estivale aux touristes.

Elles arpenteront le village à la rencontre des touristes pour leur soumettre le questionnaire.

Un compte-rendu de l'enquête sera fait à la commission tourisme à la fin de la période touristique.

F/ Fournisseurs télécom

Maria Senectaire informe les élus qu'elle va rencontrer les fournisseurs cette semaine pour essayer de renégocier nos offres en cours.

G/ Site internet

Julien ADAMI informe les élus que le site internet fonctionne à nouveau.

H/ Poubelles Collectives

Il est décidé d'enlever les poubelles collectives du fond de Ville.

Par ailleurs, il est demandé aux administrés de bien vouloir ranger leurs containers après le passage du ramassage des ordures ménagères.

F/Livre Voyageur

Maité BARBECOT informe les élus qu'il a été décidé par la Com Com de mettre en place un livre voyageur dans la commune.

Il faut donc chercher un emplacement pour cette boîte aux lettres qui sera accessible aux citoyens.

La séance est levée à 12h30.